



RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale

Exercice 2022



SOMMAIRE

I. Présentation de la société.....	- 4 -
A. Généralités	- 4 -
a) Champ d'intervention	- 4 -
b) Portefeuille de commandes	- 4 -
B. Établissement des comptes annuels.....	- 6 -
a) Comptes annuels.....	- 6 -
b) Conventions réglementées	- 7 -
c) Commissaire aux comptes	- 7 -
C. Données sociales et environnementales.....	- 7 -
a) Effectif	- 7 -
1. <i>Effectif par type de contrat</i>	- 7 -
2. <i>Effectif par catégorie</i>	- 8 -
3. <i>Travailleurs handicapés</i>	- 9 -
b) Les agences de l'île et la répartition du personnel	- 9 -
1. <i>Les embauches</i>	- 9 -
2. <i>Renouvellement CDI</i>	Erreur ! Signet non défini.
3. <i>Les départs</i>	- 9 -
c) Démographie	- 10 -
Egalité homme – femme	- 10 -
d) Focus stagiaire	- 11 -
e) Formation professionnelle continue.....	- 11 -
f) Activités du CSE.....	- 12 -
g) Indicateurs financiers.....	- 13 -
II. Activité de la société.....	- 14 -
A. Bilan comptable de l'exercice 2021	- 14 -
a) Évolution du chiffre d'affaires	- 15 -
b) Charges non déductibles	- 17 -
c) Le résultat analytique.....	- 17 -
d) La trésorerie	- 18 -
e) Contrats conclus hors actionnariats	- 21 -
B. Activité en matière de recherche & développement	- 24 -
C. Bilan des 5 derniers exercices.....	- 24 -



a)	Chiffre d'affaires et résultat.....	- 24 -
b)	Capitaux propres	- 26 -
c)	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	- 27 -
D.	Perspectives d'avenir et Budget 2022	- 28 -



En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2022.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans un document joint au présent rapport de gestion.

I. Présentation de la société

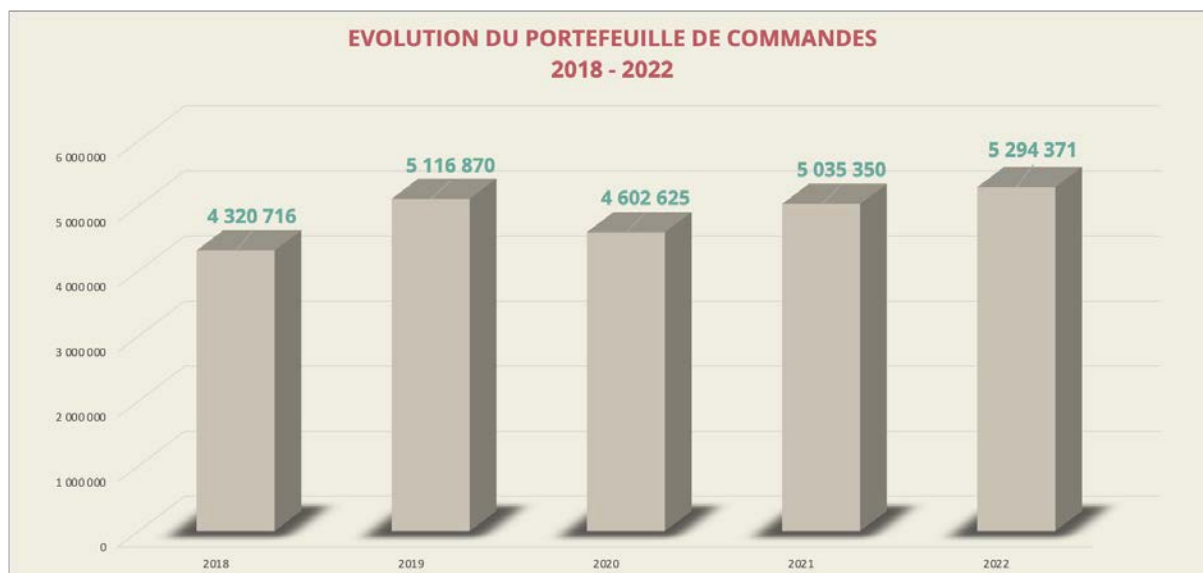
A. Généralités

a) Champ d'intervention

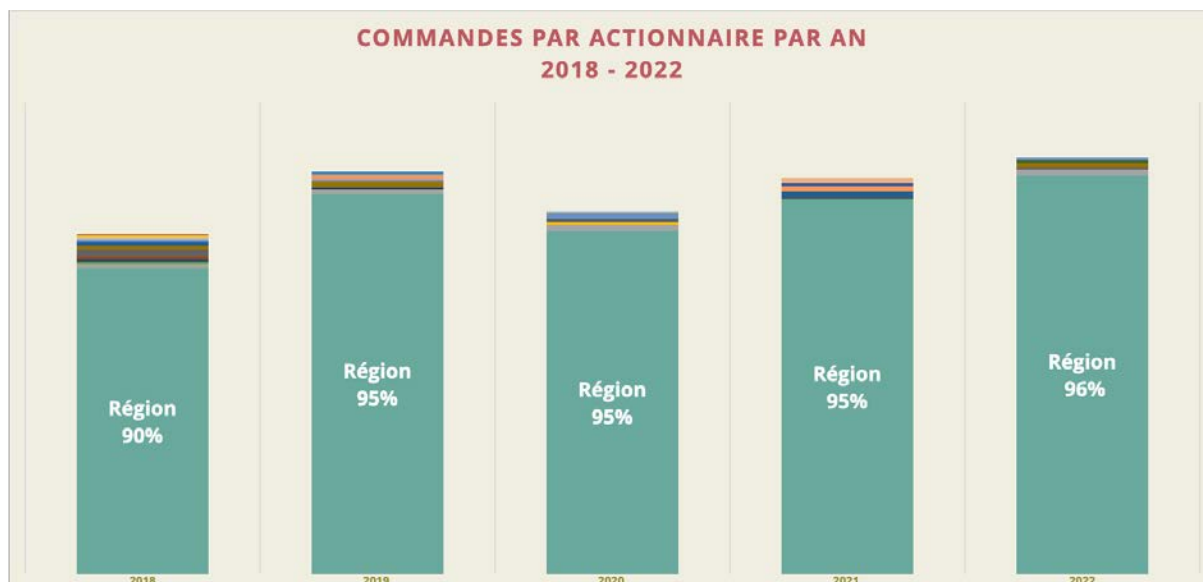
- En 2019, Énergies Réunion est devenue **HORIZON REUNION**, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/02/2019.
- HORIZON REUNION, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique en 2030.
- Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, HORIZON REUNION a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

b) Portefeuille de commandes

L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante sur les 5 derniers exercices (2018-2022) :



Le poids des commandes par actionnaire, sur les 5 derniers exercices, est présenté dans le graphique suivant :



Depuis la création de la société (2nd semestre 2013), la SPL HORIZON REUNION a vu son volume d'affaires progresser au fil des exercices : la progression est de **+23%** entre 2018 et 2022.

L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires.



Entre 2021 et 2022, le niveau des commandes voit son volume augmenter de **+5%** en raison principalement des points suivants :

- La hausse des commandes de la Région (+6,5%) qui s'explique par :
 - la hausse du nombre de demandes instruites dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque (+69%) ;
 - les actions menées dans le cadre du Développement des filières Biomasse (+25%) ;
 - la hausse de la rémunération allouée pour la maintenance et l'exploitation de la centrale de bras des Lianes (+106 K€) afin de réaliser des travaux de sécurisation ;
 - les nouvelles actions dans le cadre du Plan Solaire régional (+130 K€), du Plan Hydrogène (+30 K€), de l'outil ECORUN – outil de suivi de la consommation électrique des particuliers (+35 K€) ;
 - les missions Gouvernance 2021 et 2022 (+155 K€) ;
 - qui compensent la diminution du nombre de diagnostics Slime (5000 diagnostics en 2022 contre 5374 en 2021 (-7%).

- Le CPI AMO Technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques à la Réunion, signé avec le Sidelec pour 31 K€ ;

- L'état des lieux sur les conditions thermiques au sein de 13 écoles des hauts de St Paul pour 57 K€ ;

- Le CPI AMO technique de la CINOR pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables pour 36 K€ ;

- Le CPI AMO Valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune de la Possession pour 33 K€ ;

- La Réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences de la CIVIS pour 22 K€.

Un Rapport d'activités technique est fourni en annexe 05 du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par HORIZON REUNION pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.



b) Conventions réglémentées

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

c) Commissaire aux comptes

En application de l'article 26 des statuts de la SPL, M. Pierre BERTRAND et M. Ibrahim INGAR ont été respectivement nommés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale constitutive du 4 juillet 2013.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, leur mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice, soit à l'AG du 17 juin 2019 statuant sur les comptes 2018.

Au cours de l'exercice 2019, une mise en concurrence a été organisée afin de désigner le commissaire aux comptes titulaire et le suppléant, dans le respect des règles et principes de la commande publique auxquels est soumise la SPL.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (**2019-2024**) : la SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

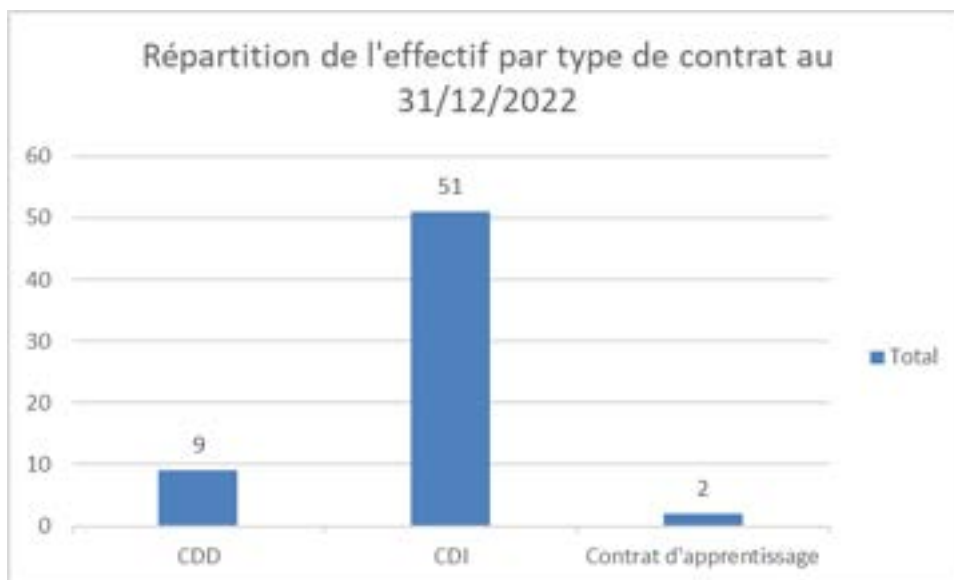
C. Données sociales et environnementales

a) Effectif

Au 31 décembre 2022, la société Horizon Réunion s'appuie sur un effectif de **62 salariés**.

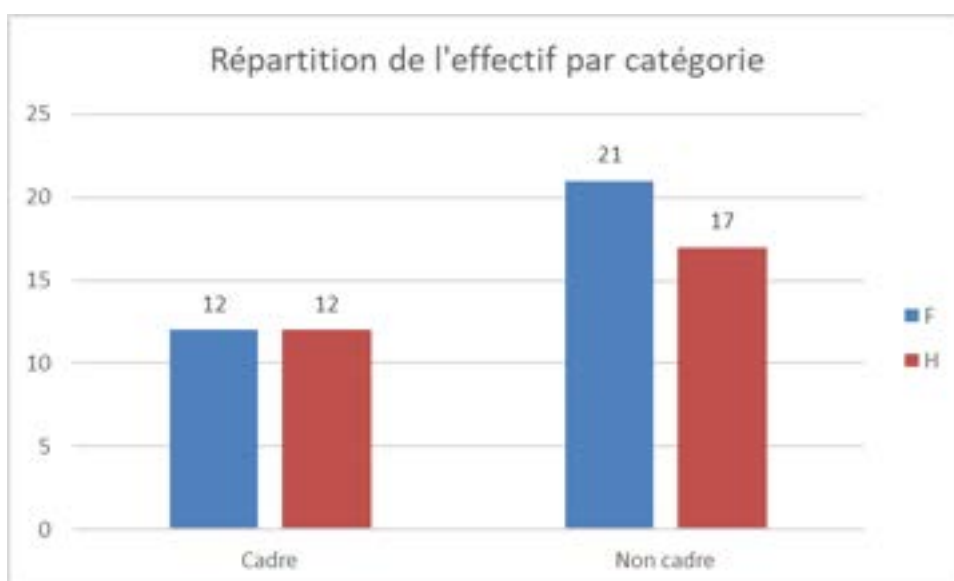
1. Effectif par type de contrat

Graphique 1 : Répartition de l'effectif selon le type de contrat au 31/12/2022



2. Effectif par catégorie

Graphique 2 : répartition de l'effectif par catégorie





3. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2022, la société compte 2 salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Les agences de l'île et la répartition du personnel

Au 31 décembre 2022, la société possède 3 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- agence de Portail 2 (66%) ;
- agence de Portail 1 (11%) ;
- agence de LA MARE (23%).

L'agence de Savanna a été fermée et le bail résilié à l'amiable en date du 20/01/2023. Les salariés ont été affectés à l'agence de Portail 2.

L'agence de Portail 1, qui regroupe les services support et la direction générale, doit être fermée le 30/06/2023 suite à la résiliation du bail, et les personnes transférées également sur le plateau de Portail 2 où des travaux de réaménagement ont été effectués.

1. Les embauches

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, la société comptabilise 11 embauches :

- 1 salariée en qualité d'assistante Ressources Humaines en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois ;
- 3 Techniciens MDE Habitat, dont 1 en contrat d'apprentissage ;
- 2 salariées au poste de Chargées de projet : une rattachée au service Ile Solaire et l'autre au service MDE.
- 1 salariée en qualité d'assistante administrative en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois au service MDE.
- 2 Techniciens ENR : un technicien en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois et un technicien en contrat d'apprentissage pour 12 mois.
- 1 salarié au poste de Chargée de projet photovoltaïque en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
- 1 salariée au poste de Chargée de projet ENR transversal en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 6 mois.

2. Les départs

-
- 14 départs sont recensés de janvier à décembre 2022 :
- 2 ruptures conventionnelles ;
- 9 fins de CDD, dont 6 contrats d'apprentissage ;
- 3 démissions dont 2 intervenues à la suite de congés sans solde et sabbatique ;



3. Reconduction de contrat

Aucune reconduction de contrat n'a été recensée au 31/12/2022.

4. Promotion interne

Suite à la démission de la Cheffe du service EnR, un recrutement a été lancé en mai 2022. Après les différents entretiens menés, le poste a été attribué en interne à un salarié du service ENR qui bénéficie donc d'une promotion interne.

5. Cas particuliers

- Un salarié a bénéficié d'une formation prise en charge au titre de la Transition Professionnelle et ce, pour une durée de 12 mois ;
- Une salariée a été en congé sans solde pour une durée de 11 mois, congé suivi d'une RC sur l'exercice 2023 ;
- 2 salariées sont actuellement en contrat à temps partiel (28h/semaine) (dont une salariée, au titre du Congé Parental d'Éducation.)

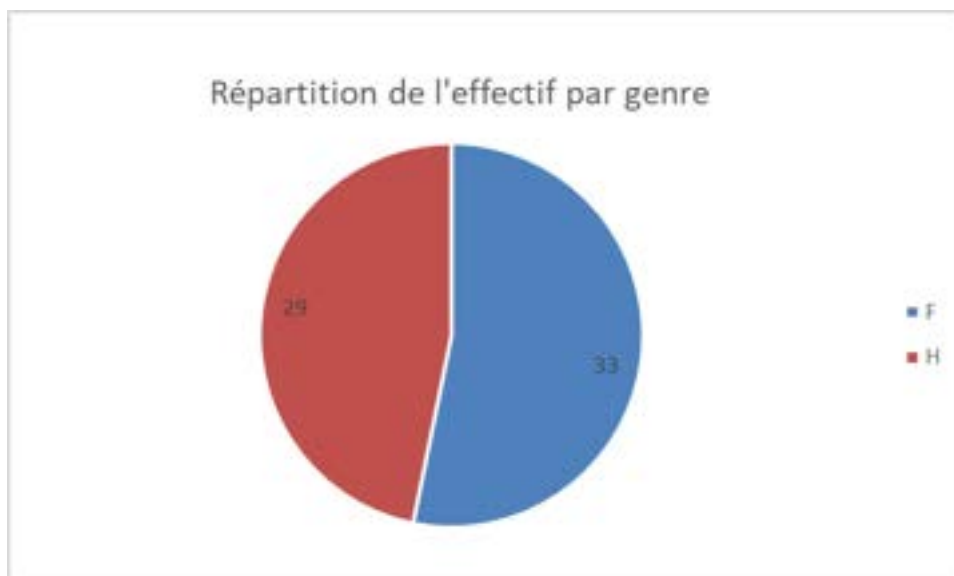
c) Démographie

Au 31 décembre 2022, l'âge moyen des salariés est de 35 ans.

Égalité homme – femme

La société se compose au 31 décembre 2022, de **29 Hommes et de 33 femmes**.

Graphique 3: Répartition Homme/Femme





d) Focus stagiaire

La SPL a accueilli 13 stagiaires au cours de l'année 2022 dont :

- 10 stagiaires, dont 5 élèves ingénieurs, 4 M2, 1 M1,
- 3 stagiaires en stage d'observation (niveau 3ème).

Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à 24 902 €.

e) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **815 heures de formation** ont été réalisées en 2022 pour un **coût global HT de 17 825€**.



Tableau 4 : Répartition du coût de la formation par thème

Type de formation	Coût pédagogique HT
Administratif/Juridique	2 380,00 €
CSE	6 299,93 €
Habilitation électrique	4 230,02 €
SST/Autres	1 818,24 €
Total	14 728,19 €

Graphique 5: Répartition des heures de formation par thème

Type de formation	Nbr d'heures
Administratif/Juridique	26
CSE	343
Habilitation électrique	154
SST/Autres	152
Total général	675

f) Activités du CSE

La société verse 0.55% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.22% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2022 est de 19 361,86 €.

Graphique 6: Budget CSE

	Budget fonctionnement 0,22 %	Budget œuvres sociales et culturelles 0,55%
Budget versé au titre de l'année 2021	5 531,96 €	13 829,90 €

Les mandats de représentants du CSE sont arrivés à échéance le **4 avril 2022**.

Des élections pour le renouvellement du CSE se sont déroulées le **5 avril 2022**.

Conformément aux règles applicables au calcul des seuils et de l'effectif de la société, le nombre de représentants élus se présente comme suit :

- **4 Délégués Titulaires ;**
- **4 Délégués Suppléants.**



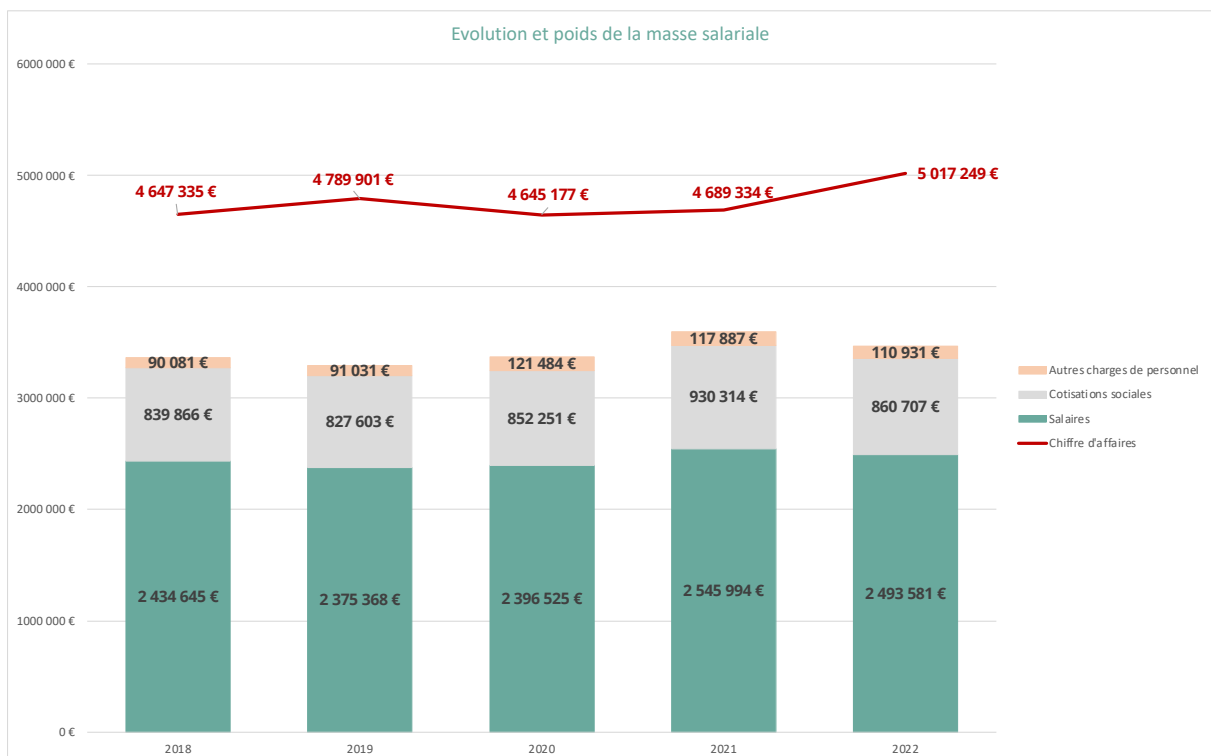
Conformément à la *Convention Collective N°3018 SYNTEC*, applicable à notre société, il est précisé que « lorsque dans une entreprise de plus de 25 salariés les ingénieurs et cadres sont au moins au nombre de 15, il sera constitué un collège électoral spécial ». A ce titre, deux collèges sont actuellement représentés au sein d'HORIZON RÉUNION :

- Un collège non cadre ;
- Un collège cadre.

Il est à noter qu'à ce jour, aucun Délégué Syndical n'a été désigné par les syndicats.

g) Indicateurs financiers

L'évolution des indicateurs de masse salariale sur les 5 derniers exercices est résumée dans les tableaux ci-dessous :



Depuis 2018, les charges de personnel représentent en moyenne 72% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2022, les salaires montrent une baisse de -2,3% suite à :

- Départ du Directeur juridique en mai 2022, à la suite d'une rupture conventionnelle ;
- Départ de la cheffe de service EnR, remplacée par un salarié qui a bénéficié d'une promotion interne ;
- 1 salariée en congé sans solde jusqu'en 2023 ;



- 2 salariées à temps partiel.

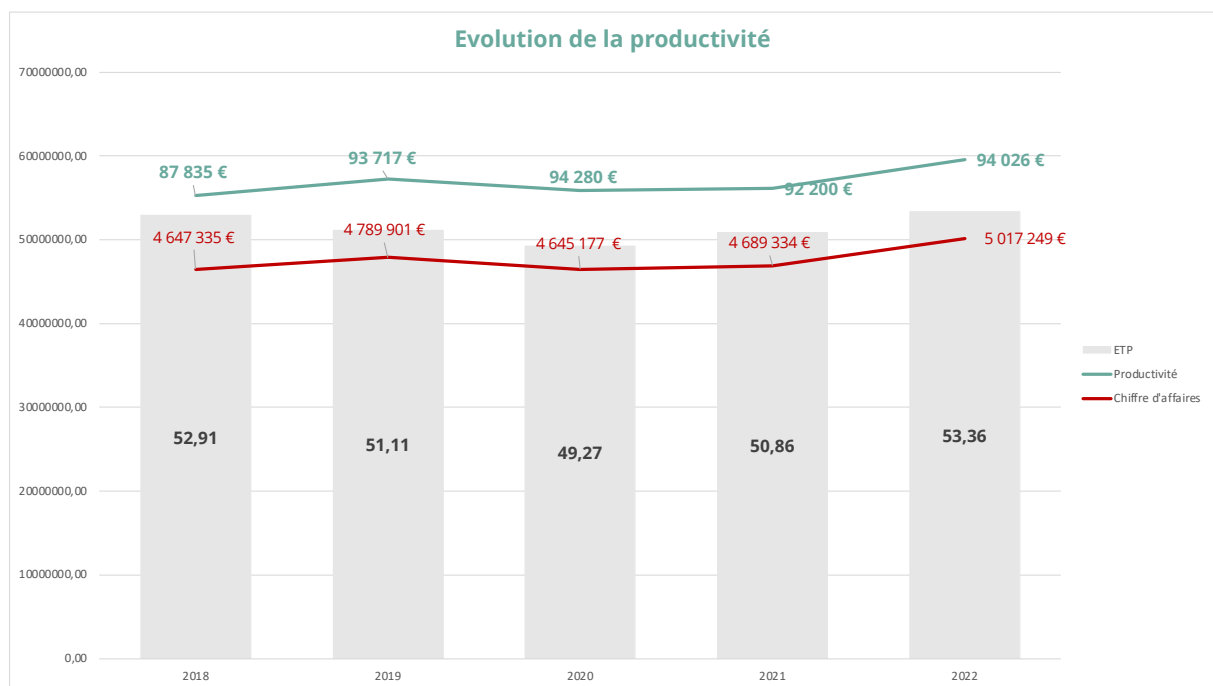
A noter :

- l'octroi du Forfait mobilité durable (inclus dans l'accord d'entreprise) ;
- l'octroi d'une prime de partage de la valeur de 100 € nets à l'ensemble des salariés, exonérée de charges salariales et patronales, sur le mois de décembre 2022.

Les Autres charges de personnel sont en diminution par rapport à 2021 (-7%) : il s'agit des indemnités versées aux stagiaires, des matériels de protection sanitaire (masques) acquis par la société et distribués à l'ensemble des salariés et de la participation de l'entreprise au CSE (19 K€).

La productivité est stable entre 2021 et 2022, la société voyant ses commandes et son chiffre d'affaires progresser alors qu'elle contient ses besoins en ressources humaines et rationalise l'affectation des équipes opérationnelles.

La productivité progresse de +2% sur l'exercice 2022, à 94 K€.



Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées.

II. Activité de la société

A. Bilan comptable de l'exercice 2022



Le chiffre d'affaires est évalué à 5.017.249 € (4.689.334 € en 2021, soit une évolution de +7%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5.639.889 € (5.191.282 € en 2021) et un total de charges d'exploitation de 5.058.546 € (5.048.523 € en 2021), dégagant ainsi pour l'exercice 2022, un résultat d'exploitation positif de 581.342 € (142.760 € en 2021).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 5.017.249 € (4.689.334 € en 2021) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 426.509 € (305.762 € en 2021) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 49.833 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro,
- 21.260 € d'aide dans le cadre du dispositif Transition Pro.

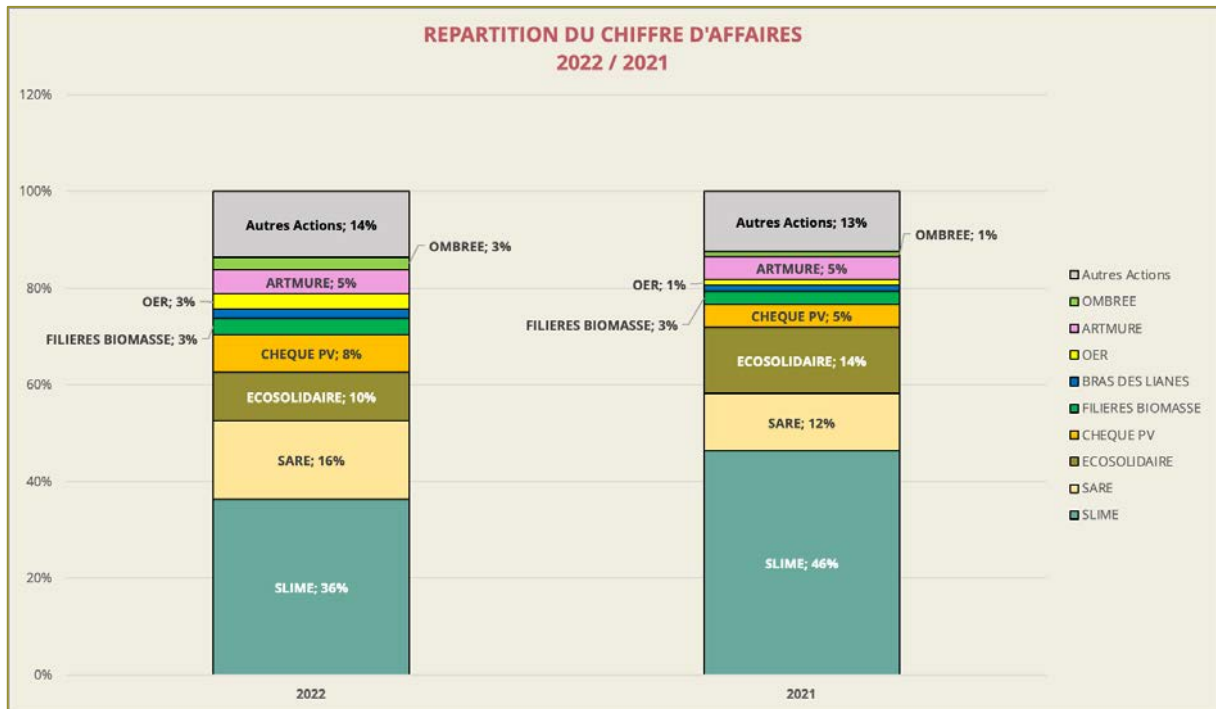
Le résultat net s'établit à 560.022 € (bénéfice de 118.365 € en 2021), compte tenu :

- De frais financiers afférents aux cessions de créances Dailly pour 6.282 € ;
- D'intérêts débiteurs pour 1.700 €,
- D'une perte exceptionnelle de -13.408 €, dont 8.037 € de perte à la suite de la résiliation de la convention de mandat Rénovation énergétique et thermique des bâtiments, conclue avec la Plaine des Palmistes en 2018 (avancement constaté supérieur au décompte de résiliation).

En Euros	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Evol % 2022/2021	Evol % 2021/2020	Evol % 2020/2019
Chiffre d'affaires CPI	5 017 249	4 689 334	4 645 177	7,0%	1%	-3%
Chiffre d'affaires Subventions	426 509	305 762	404 545	39%	-24%	77%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 443 758	4 995 096	5 049 722	9%	-1%	1%
Autres produits & subv° contrats aidés	71 093	60 000	0	18%		-100%
SALAIRES	2 493 581	2 545 994	2 396 525	-2%	6%	1%
CHARGES SOCIALES	971 638	1 048 201	973 735	-7%	8%	6%
Achats	222 085	92 705	87 950	140%	5%	3%
Services Extérieurs	802 170	777 185	809 865	3%	-4%	5%
Autres charges externes	310 201	320 048	368 196	-3%	-13%	1%
Impôts & Taxes	133 834	128 201	135 044	4%	-5%	-19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	581 342	142 760	278 407	307%	-49%	-20%
Résultat financier	-7 912	-7 370	-55 214	7%	-87%	15%
Résultat exceptionnel	-13 408	-17 025	-24 867	-21%	-32%	-164%
Crédit d'impôt	0	0	-8 750		-100%	40%
RESULTAT NET	560 022	118 365	207 075	373%	-43%	-40%

a) Évolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous illustre le poids des principaux contrats dans l'évolution du chiffre d'affaires, entre 2021 et 2022 :



Les principales évolutions sont les suivantes :

- CPI :** le chiffre d'affaires généré par les CPI montre une hausse (+1,4%), résultant principalement de la baisse du nombre de diagnostics SLIME réalisés (4 212 en 2022 contre 4 980 en 2021) – compensée par la progression des CPI SARE (+370 K€ soit +62%) et Chèques PV (+180 K€ soit +77%). La progression significative du CPI SARE 2022 est due à la différence de mode de calcul du chiffre d'affaires à l'avancement découlant des stipulations contractuelles : en 2021 il était calculé sur la base du nombre de jours saisis, en 2022 c'est le nombre d'actes réalisés qui est pris en compte.
- Mandats :** la hausse de +52 K€ (+46%) du chiffre d'affaires réalisé correspond à la convention pluriannuelle d'exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes. Les avenants signés en 2022 ont eu pour objet de prolonger la durée d'exécution de la 3^e période annuelle jusqu'au 31/12/2022, et surtout d'intégrer une mission complémentaire relative à la réalisation des travaux d'urgence pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes desservies par les installations hydroélectriques de la centrale.

Les conventions de mandat Méthanisation et Gazéification datant de 2014 ont été résiliées sur l'exercice, pour motif d'intérêt général. Ces 2 conventions ont en effet rencontré plusieurs modifications de programme et subi diverses difficultés qui n'ont pas permis de mener à terme les opérations envisagées. Au regard des incertitudes persistantes, la Région a donc décidé de clôturer ces 2 conventions.



- **Actions d'intérêt général** : la hausse significative de +213 K€ s'explique par la réalisation des missions afférentes à la Gouvernance de l'énergie, qui n'avait pu être effectuées en 2021 (+107 K€ correspondant aux années 2021 et 2022), et à l'Observatoire de l'énergie : en 2021 cette action n'avait pas pu être réalisée à 100%. Le chiffre d'affaires 2022 intègre donc le reliquat 2021 et 89% de l'OER 2022.

La SPL ne pouvant contracter directement avec un partenaire non actionnaire, la Région est porteur principal de ces 2 dispositifs, dont les objectifs sont définis par :

- une Charte partenariale dans le cadre de l'OER : la Région confie les missions à la SPL, en accord avec les autres membres de la Gouvernance et de l'OER (Ademe, EDF, AFD, CDC et Albioma ;
 - une convention instituant une organisation locale pour gérer la gouvernance des programmations et actions en matière d'énergie à la Réunion, avec l'Etat, l'Ademe, EDF et le Sidelec : la SPL est missionnée par les signataires de la convention.
- **Subventions** : l'avancement du chiffre d'affaires progresse de +121 K€ (+39%) avec les actions OMBREE (+84 K€) et ARTMURE (+32 K€). L'action OMBREE a été soldée en décembre 2022 et a généré 137 K€ de recettes. Le programme ARTMURE doit se terminer au 30/06/2023. Les recettes générées par l'exécution du programme s'établissent à 242 K€. Ces 2 programmes ont fait l'objet d'une analyse juridique spécifique, car non signés avec des actionnaires de la SPL (*cf. point e*)).

b) Charges non déductibles

La société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

c) Le résultat analytique

La comptabilité analytique mise en place à compter du 2^{ème} semestre 2016, et correspond à la saisie des temps passés par contrat/action dans un logiciel spécifique : Eureka.

Le chiffre d'affaires et le résultat par convention sont évalués suivant la méthode de l'avancement :

- Sur la base des temps passés, saisis par convention dans le logiciel de gestion des activités (Eureka),
- Ou sur le nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat,
- Des dépenses directement affectées à la convention concernée,
- Au prorata du chiffre d'affaires de chaque convention pour les frais de fonctionnement et autres frais financiers.

Le résultat analytique 2022, par service, se décompose comme suit :



En Euros	ENR	MDE	RES	SIS	SUPPORT	TOTAL
Chiffre d'affaires CPI	541 081	1 604 284	2 576 468	295 416	0	5 017 249
Subventions	0	388 866		37 643	71 093	497 602
Produits d'Exploitation	541 081	1 993 150	2 576 468	333 059	71 093	5 514 851
% CA	9,8%	36,1%	46,7%	6,0%	1,3%	100,0%
Autres Produits et transferts de charges	0	0	0	0	125 037	125 037
Charges de Personnel	240 094	669 494	702 622	153 748	1 699 260	3 465 219
Frais Généraux	65 912	210 784	153 466	23 190	1 139 976	1 593 327
Résultat d'exploitation	235 075	1 112 872	1 720 380	156 122	-2 643 106	581 342
% CA	4,3%	20,2%	31,2%	2,8%	-47,9%	10,5%
Résultat Financier					-7 912	-7 912
Résultat Exceptionnel	-12 613	-1 092	0	-13	310	-13 408
RESULTAT NET	222 461	1 111 781	1 720 380	156 108	-2 650 708	560 022
Résultat d'exploitation Support %CA	-262 711	-967 733	-1 250 952	-161 710	0	-2 643 106
Résultat d'exploitation retraité	-27 636	145 139	469 428	-5 588	0	581 342
Résultat Net Support %CA	-263 467	-970 517	-1 254 550	-162 175	0	-2 650 708
Résultat Net retraité	-41 005	141 264	465 830	-6 067	0	560 022

Le service RES (précarité) contribue pour 47% au chiffre d'affaires : c'est à ce service que sont rattachées les conventions Slime et Ecosolidaire.

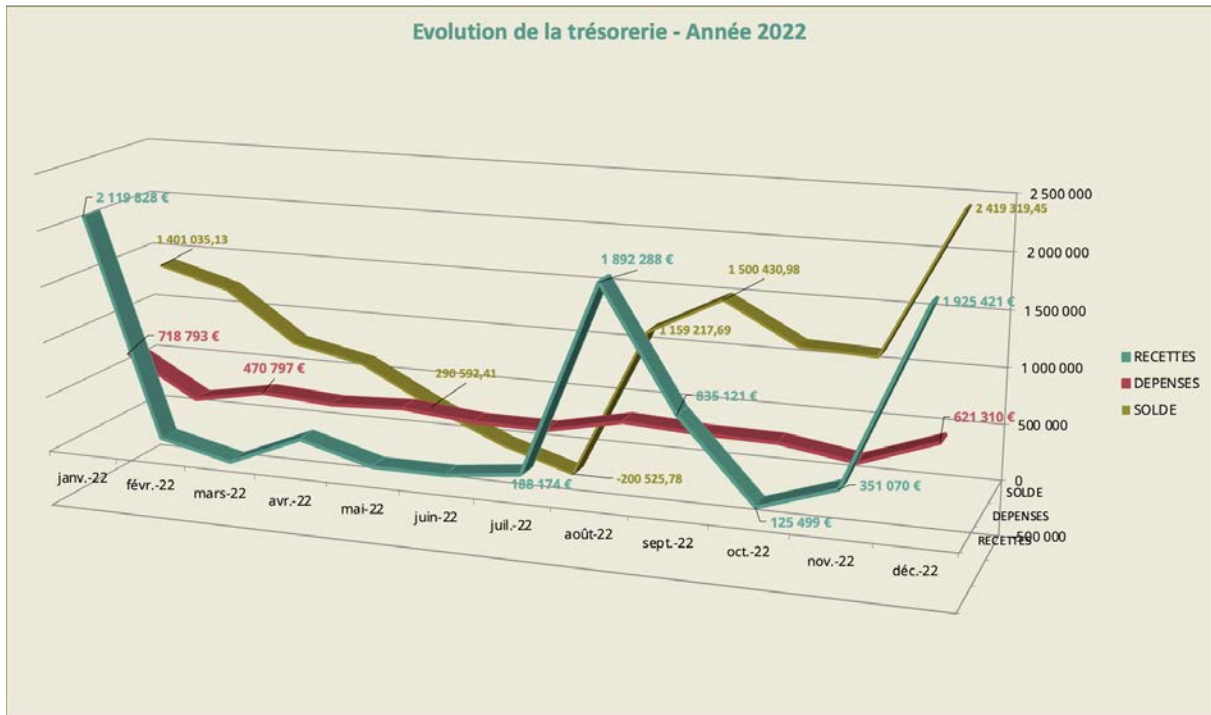
Les charges de personnel non directes (Support) représentent 49% du total de la masse salariale.

Les frais généraux de fonctionnement (affectés aux conventions au prorata du chiffre d'affaires généré) représentent 72% du total des charges d'exploitation.

Le résultat exceptionnel de -13 K€ résulte principalement de la perte de -8 K€ issue de la résiliation de la convention de mandat Rénovation énergétique et thermique des bâtiments, conclue avec la Plaine des Palmistes en 2018 (avancement constaté supérieur au décompte de résiliation).

d) La trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2022 est la suivante :



L'évolution de la trésorerie doit être appréciée en tenant compte des délais de règlements Clients et Fournisseurs.

En effet, les modalités de règlement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont estimés au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun, soit : le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant l'exécution des prestations ou la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

L'évolution des délais de règlement est présentée dans le tableau ci-dessous :



En Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	3 016 442	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303	5 049 722	4 987 642	4 923 215
Créances Clients	746 964	211 975	2 220 608	1 521 593	1 672 150	1 216 359	348 420	613 354
Délai de règlement en jours	89,1	21,1	174,3	111,0	120,0	86,7	25,1	44,9
Achats (frais généraux)	942 208	1 045 998	1 132 209	1 309 619	1 188 475	1 177 423	1 139 892	1 325 666
Dettes Fournisseurs	145 387	313 156	134 275	193 651	143 429	130 688	132 952	277 584
Délai de règlement en jours	55,5	107,8	42,7	53,2	43,4	40,0	42,0	75,4
Ecart en jours	-34	87	-132	-58	-77	-47	17	31

Sur l'exercice 2022, le délai de règlement Clients progresse de +20 jours. Parallèlement, le délai de règlement des fournisseurs augmente également de +33 jours, ce qui a pour effet une amélioration de la trésorerie (2.419.319 € au 31/12/2022, contre 2.083.264 € à fin 2021).

Comme en 2021, la société n'a pas eu recours aux cessions de créances Dailly, dont le volume continue de diminuer compte tenu des remboursements effectués :

En Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	3 117 162	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303	5 049 722	4 987 642	4 923 215
Créances Clients	746 964	211 975	2 220 608	1 521 593	1 672 150	1 216 359	348 420	613 354
Créances Dailly	2 782 550	3 159 039	2 704 525	1 525 783	1 225 041	2 015 173	178 897	140 339
%CA	89%	87%	59%	31%	24%	40%	4%	3%
Intérêts Dailly	96 907	34 369	97 299	73 165	77 002	58 364	7 370	6 282
%CA	3%	1%	2%	1%	2%	1%	0%	0%
Taux d'intérêt	3%	1%	4%	5%	6%	3%	4%	4%

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2022, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	TOTAL	Solde non échu	de 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	Plus de 61 jours
AGENCE QUALITE CONSTRUCTION (AQC)	38 250,00		38 250,00			
MAIRIE PL.DES PALMISTES INVEST	866,98		866,98			
MAIRIE PL.DES PALMISTES REMUN	60 393,59		60 393,59			
MAIRIE DE ST PHILIPPE	6 505,93					6 505,93
MAIRIE DE ST PIERRE	18 593,32		18 593,32			
REGION - CPI	489 171,01		443 919,61			45 251,40
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER REUNION	-427,22	-427,22				
TOTAL	613 353,61	-427,22	562 023,50	0,00	0,00	51 757,33
		-0,1%	91,6%	0,0%	0,0%	8,4%

L'antériorité des créances n'est pas significative (91,6% des créances sont échues à 30 jours). Des relances aux autres actionnaires sont effectuées régulièrement.



e) Contrats conclus hors actionnariats

Contrats conclus en dehors du cadre strict de l'article L. 1531 1 CGCT

Rappel des dispositions

L'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa 3 que « Ces sociétés [publiques locales] exercent leurs activités **exclusivement** pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres ».

La directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics a repris dans son considérant 32 les deux conditions susvisées et a fixé à un minima de 80 % le seuil des activités devant être consacrées à l'exécution des missions qui ont été confiées par la ou les collectivités qui détiennent la personne morale contrôlée.

L'article L2511-1 du Code de la Commande Publique, issu de la transposition de cette directive en droit interne, définit alors les **contrats de quasi-régie** comme des « marchés publics conclus par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en qualité d'entité adjudicatrice, avec une personne morale de droit public ou de droit privé lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

2° La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;

3° La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée. Ce contrôle peut également être exercé par une autre personne morale, qui est elle-même contrôlée de la même manière par le pouvoir adjudicateur¹ »

Ce contrôle analogue peut également être exercé conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs², comme cela est le cas au sein de la SPL Horizon Réunion. Les contrats de prestations intégrées conclus par la SPL Horizon Réunion avec ses actionnaires sont ainsi autrement appelés contrats ou marchés de quasi-régie.

A la lumière de la jurisprudence européenne, 20% des activités réalisées par une société publique locale seraient ainsi susceptibles d'être réalisées pour le compte de partenaires non-actionnaire, sur le marché concurrentiel.

La circulaire du 29 avril 2011 relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement précise ainsi également que « *contrairement aux SEML, les SPL et les SPLA ne peuvent pas intervenir pour le compte de personnes publiques ou privées non*

¹ Article L2511-1 du Code de la commande publique

² Article L2511-3 du Code de la commande publique



actionnaires, même dans le respect des règles de la commande publique et même à titre accessoire. ». La relation « in house », au sens de ladite circulaire suppose « un lien de dépendance institutionnel très fort [entre la société publique locale et ses actionnaires], excluant l'autonomie de [la société publique locale] ». La circulaire confirme que « Les SPL et les SPLA ne sont donc pas autorisées à exercer, même de manière très marginale, des activités pour le compte d'autres opérateurs. ».

Cas spécifiques des Appels à projets auxquels a participé la SPL

i. Le projet OMBREE

La SPL Horizon Réunion est partenaire du projet OMBREE retenu dans le cadre de l'appel à projet CEE lancé en 2019 et auquel la SPL Horizon Réunion a participé avec l'AQC – Agence Qualité Construction en qualité de porteur de projet. Les autres partenaires à ce projet sont l'association AQUAA (Guyane), le CAUE de Guadeloupe, et l'association KEBATI (Martinique).

Le programme OMBREE vise à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires par des actions de sensibilisation d'information et de formation, sur les territoires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte, avec pour objectifs de :

- Valoriser les ressources locales avec le développement d'un centre de ressource inter-outré-mer, sous la forme d'une plateforme numérique ;
- Outiller et sensibiliser les acteurs locaux, grâce à la mise en place de 40 tutoriels vidéo en accès libre, 8 guides synthétiques à destination des professionnels, plus de 80 ressources pédagogiques et l'organisation de 40 ateliers de sensibilisation et 12 restitutions publiques ;
- Proposer un incubateur de projets pour favoriser et accompagner la mobilisation des acteurs locaux ;
- Favoriser les passerelles de partage inter-outré-mer.

Le programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie), financé dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie) a été officialisé par l'arrêté du 3 janvier 2020.

Une convention de partenariat a alors été conclue entre la SPL Horizon Réunion et l'AQC le 16 juin 2020.

La poursuite de l'exécution du projet OMBREE a été également inscrite a posteriori dans une clause au sein du contrat de prestations intégrées n°DEECB/20200147 notifié le 28 mai 2020 et ayant pour objet la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement de la population réunionnaise. Cette clause stipule que « *la collectivité autorise la SPL Horizon Réunion à poursuivre l'exécution de ce projet [OMBREE] participant à la sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation d'énergie* ».

Le programme OMBREE a été clôturé à la fin de l'exercice 2022.



ii. Le projet ARTMURE

La SPL Horizon Réunion est porteur du projet ARTMURE retenu dans le cadre de l'appel à projet CEE lancé en 2019 et auquel la SPL Horizon Réunion a participé avec les sociétés SOLENER (partenaire), IMAGEEN (partenaire) et EDF (financeur).

Ce programme vise à développer une méthodologie et un outil pour réaliser un diagnostic thermique et énergétique personnalisé avec une dimension bioclimatique et de confort hygrothermique au sein des maisons individuelles à La Réunion.

Le programme ART-MURE (Améliorer, Rénover et favoriser la Transition des Maisons individuelles pour une Utilisation Rationnelle de l'Énergie) a été officialisé par l'arrêté du 24 janvier 2020.

Une convention de mise en œuvre du programme ARTMURE a été conclue entre l'Etat, l'ADEME, la SPL Horizon Réunion, SOLENER, IMAGEEN et EDF le 31 juillet 2020.

Un contrat de prestations intégrées ayant pour objet la mise en œuvre du dispositif ARTMURE a également été conclu avec la Région Réunion et nous a été notifié le 28 mai 2020.

La convention de mise en œuvre du programme ARTMURE signée en 2020 prendra fin au 30/06/2023 au niveau de la SPL.

Conclusions

La participation de la SPL à des appels à projets qui ne sont pas lancés par l'un de ses actionnaires ou dont la réponse ne se fait pas en partenariat avec l'un de ses actionnaires semble incertaine juridiquement.

Une telle participation pourrait être interprétée comme contraire à l'article L1531-1 du Code général des collectivités territoriale qui impose aux sociétés publiques locales de n'exercer leurs activités que pour le compte de leurs actionnaires.

Cette position a été rappelée par le Directeur juridique lors du CA du 7 décembre 2020 (page 34 du PV).

La SPL a toutefois :

- Dans le cas d'OMBREE, un lien juridique a posteriori avec un CPI Région
- Dans le cas d'ARTMURE, un CPI antérieur à la signature de la convention globale

Lors du CA du 24 avril 2021, il a été rappelé que la SPL ne répondrait plus à des appels à projets qui ne seraient pas lancés par l'un de ses actionnaires.

Par un courrier en date du 13/02/2022, la Préfecture de la Réunion (bureau du contrôle de légalité) a apporté un éclairage juridique sur le portage du programme ARTMURE par la SPL Horizon Réunion : les services de la Préfecture s'appuient sur l'article L.4221-1 du CGCT pour valider le contrat entre la Région et la SPL, la Région ayant compétence en matière de « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat ».

Les services de la Préfecture concluent que :

- La SPL Horizon Réunion réalise le programme ARTMURE pour le compte de la Région, actionnaire de la société, et dans le cadre des compétences de la collectivité ;



L'attribution de CEE à la SPL Horizon Réunion pour la réalisation du programme ne pose pas de difficulté (art. L.221-7 3° du Code de l'énergie).

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

C. Bilan des 5 derniers exercices

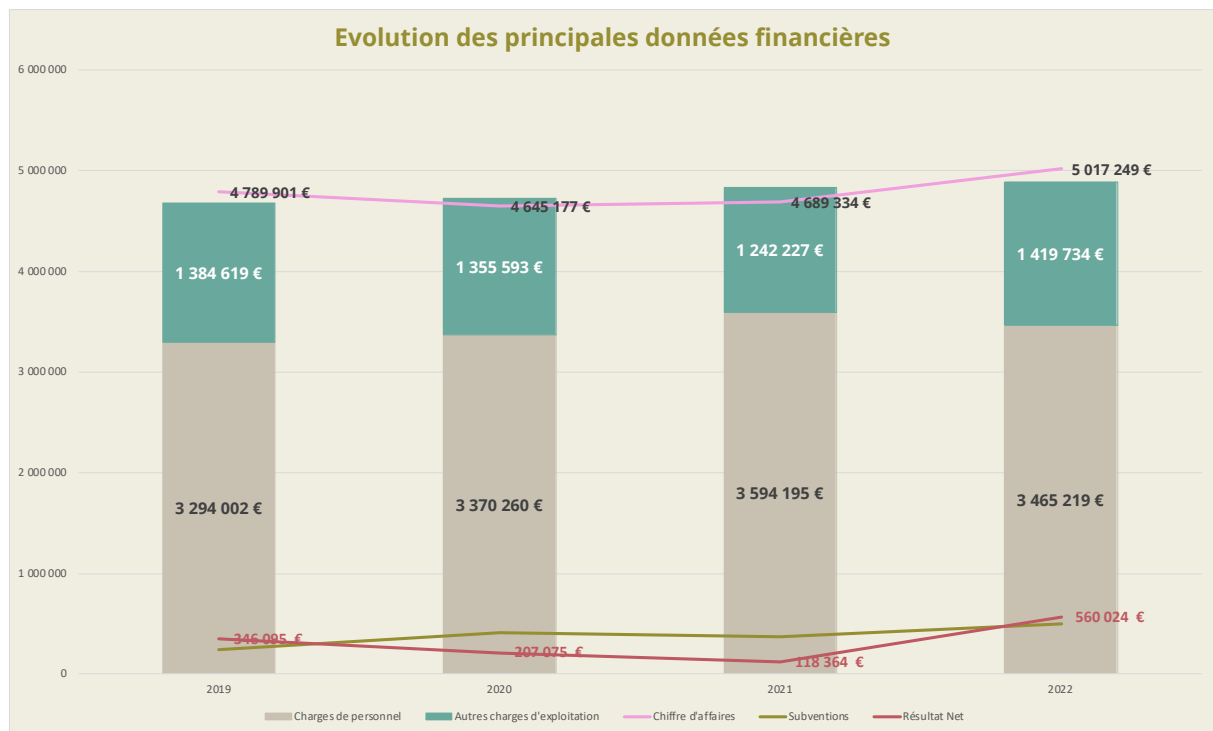
Le cœur de métier de la SPL HORIZON REUNION porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.

Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



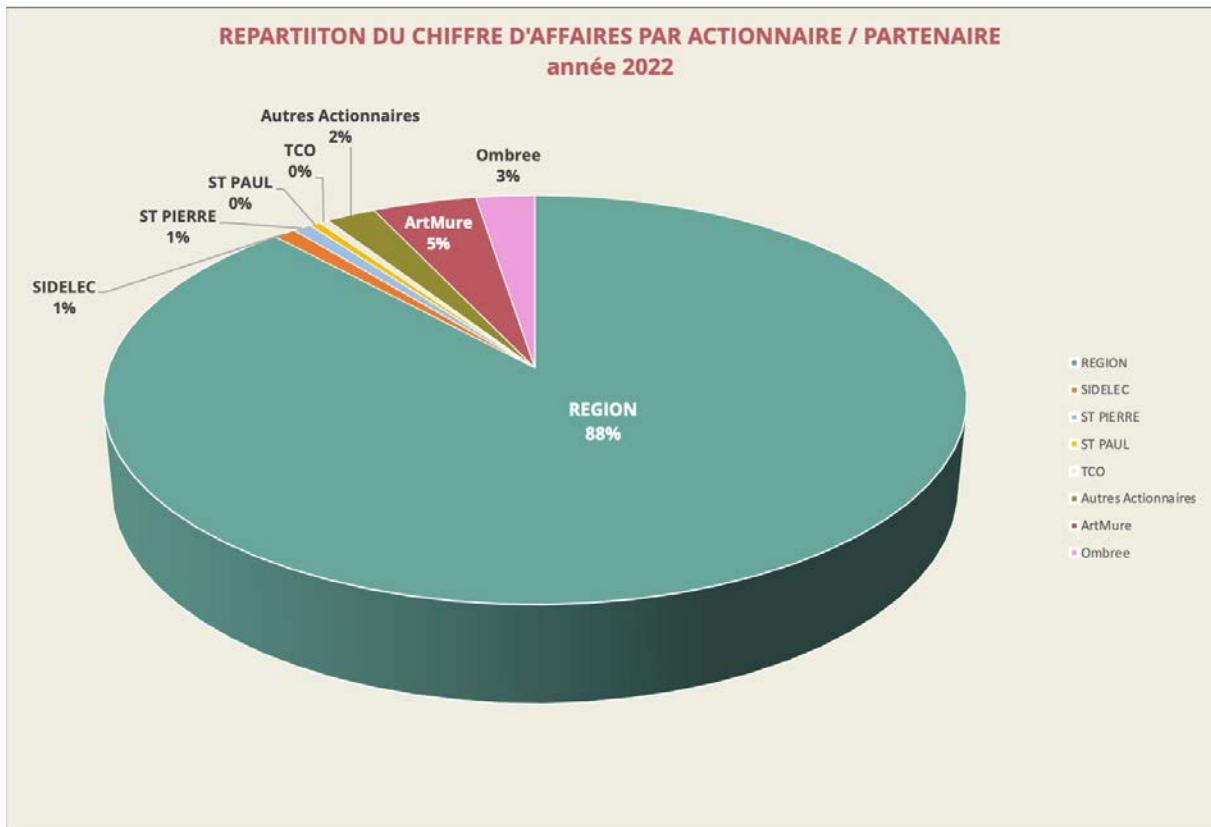
Le chiffre d'affaires progresse de +8% entre 2018 et 2022. La hausse par rapport à l'exercice précédent est de +7%, essentiellement grâce au développement des missions SARE et à l'évolution



du mode de calcul du chiffre d'affaires (au nombre d'actes réalisés en 2022 / au nombre de jours saisis en 2021).

Les charges de personnel continuent de représenter l'essentiel des charges d'exploitation de la société.

Sur l'ensemble des années 2014 à 2017, l'actionnaire majoritaire la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante au chiffre d'affaires et au résultat de la société. En 2022, la part de la Région s'établit à 88% du total des produits d'activité (chiffre d'affaires + subventions), contre 89% en 2021 :



L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous :



SIG en Euros	2018	% CA	% évol	2019	% CA	% évol	2020	% CA	% évol	2021	% CA	% évol	2022	% CA	% évol
Prestations de services	4 647 335	94,1%	5,8%	4 789 901	95,3%	3,1%	4 645 177	92,0%	-3,0%	4 689 334	92,8%	1,0%	5 017 249	91,0%	7,0%
Sous-traitance directe	143 741	2,9%	1140,6%	3 159	0,1%	-97,8%	22 940	0,5%	626,2%	17 579	0,3%	-23,4%	148 964	2,7%	747,4%
MARGE BRUTE GLOBALE	4 503 594	91,2%	-2,8%	4 786 742	95,2%	6,3%	4 622 237	91,5%	-3,4%	4 671 756	92,4%	1,1%	4 868 286	88,3%	4,2%
Autres Achats et charges externes	1 165 878	23,6%	4,0%	1 185 316	23,6%	1,7%	1 154 483	22,9%	-2,6%	1 122 313	22,2%	-2,8%	1 176 703	21,3%	4,8%
VALEUR AJOUTEE	3 337 716	67,6%	2,3%	3 601 426	71,6%	7,9%	3 467 754	68,7%	-3,7%	3 549 442	70,2%	2,4%	3 691 583	66,9%	4,0%
Subventions d'exploitation	289 567	5,9%	41,8%	237 805	4,7%	-17,9%	404 545	8,0%	70,1%	365 762	7,2%	-9,6%	497 602	9,0%	36,0%
Impôts & taxes	152 003	3,1%	-10,2%	165 772	3,3%	9,1%	135 044	2,7%	-18,5%	128 201	2,5%	-5,1%	133 834	2,4%	4,4%
Salaires	2 434 645	49,3%	13,3%	2 375 368	47,2%	-2,4%	2 396 525	47,5%	0,9%	2 545 994	50,4%	6,2%	2 493 581	45,2%	-2,1%
Charges sociales	919 947	18,6%	14,0%	918 634	18,3%	-0,1%	973 735	19,3%	6,0%	1 048 201	20,7%	7,6%	971 638	17,6%	-7,3%
EBE	120 689	2,4%	-64,6%	379 457	7,5%	214,4%	366 995	7,3%	-3,3%	192 807	3,8%	-47,5%	590 132	10,7%	206,1%
Autres produits de gestion	4 966	0,1%	1389,8%	21	0,0%	-99,6%	13	0,0%	-38,6%	263	0,0%	1895,7%	17	0,0%	-93,6%
Autres charges de gestion	10 577	0,2%	52,5%	23 674	0,5%	123,8%	24 988	0,5%	5,5%	18 863	0,4%	-24,5%	16 257	0,3%	-13,8%
Reprises amort., provisions, transferts de charges	76 329	1,5%	-24,7%	90 780	1,8%	18,9%	71 827	1,4%	-20,9%	135 923	2,7%	89,2%	125 021	2,3%	-8,0%
Dotations aux amortissements	85 763	1,7%	12,0%	97 500	1,9%	13,7%	89 979	1,8%	-7,7%	91 457	1,8%	1,6%	69 015	1,3%	-24,5%
Dotations aux provisions	8 668	0,2%	0,2%	0	0,0%	-100,0%	45 462	0,9%	N/A	75 913	1,5%	67,0%	48 556	0,9%	-36,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	96 976	2,0%	-73,0%	349 085	6,9%	260,0%	278 407	5,5%	-20,2%	142 761	2,8%	-48,7%	581 342	10,5%	307,2%
Produits financiers	17 266	0,3%	-22,3%	29 030	0,6%	68,1%	8 885	0,2%	-69,4%	0	0,0%	-100,0%	70	0,0%	0,0%
Charges financières	73 165	1,5%	-33,2%	77 002	1,5%	5,2%	64 100	1,3%	-16,8%	7 370	0,1%	-88,5%	7 982	0,1%	8,3%
RESULTAT COURANT	41 077	0,8%	-84,9%	301 112	6,0%	633,0%	223 192	4,4%	-25,9%	135 391	2,7%	-39,3%	573 430	10,4%	323,5%
Produits exceptionnels	60 569	1,2%	5,36	80 255	1,6%	0,33	31 699	0,6%	-0,61	5 550	0,1%	-82,5%	7 350	0,1%	32,4%
Charges exceptionnelles	80 066	1,6%	68,7%	41 522	0,8%	-48,1%	56 566	1,1%	36,2%	22 575	0,4%	-60,7%	20 758	0,4%	-8,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 497	-0,4%	-48,6%	38 732	0,8%	-298,7%	-24 867	-0,5%	-164,2%	-17 025	-0,3%	-31,5%	-13 408	-0,2%	-21,2%
Crédit d'impôt	5 000			6 250			8 750								
RESULTAT NET AVANT IMPOT	26 580	0,5%	-88,6%	346 095	6,9%	1202,1%	207 075	4,1%	-40,2%	118 364	2,3%	-42,8%	560 022	10,2%	373,1%

- Le chiffre d'affaires issu des prestations de service progresse de + 8% entre 2018 et 2022, compte tenu de l'évolution du volume de commandes sur les 5 dernières années d'activité.
- Le montant des subventions d'exploitation s'établit à 497 K€ en 2022, principalement en raison des actions ARTMURE (242 K€) et OMBREE (137 K€). La SPL a également bénéficié de l'Aide Unique à l'Embauche pour les contrats pro (50 K€), ainsi que d'une aide Transition Pro pour un salarié en congé formation (21 K€).
- La part des frais généraux (autres achats et charges externes) sont maîtrisés, passant de 22,2% en 2021 à 21,3% en 2022.
- Au niveau des salaires, la baisse de -2,1% sur l'année 2022 résulte des mouvements de personnel (cf. I.C. Données sociales et environnementales).

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

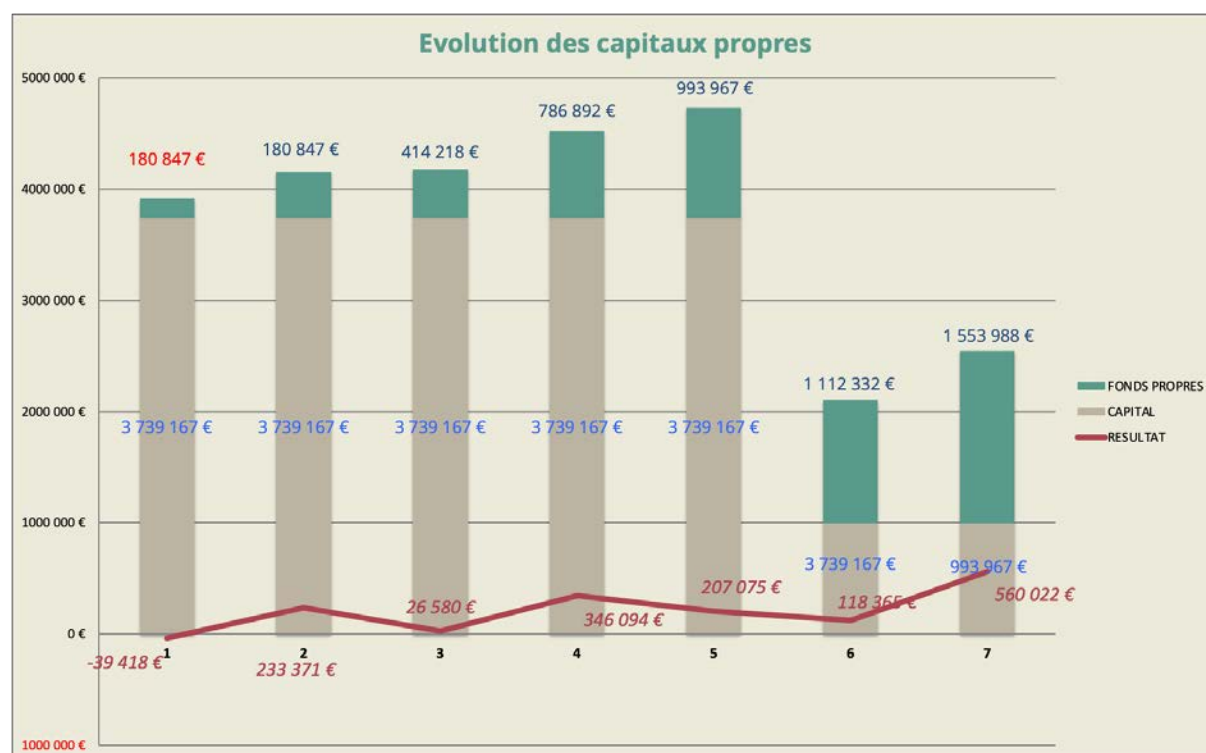
Une procédure de **réduction de capital** a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).



Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

en Euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €	993 967 €
RESULTAT	39 418 €	233 371 €	26 580 €	346 094 €	207 075 €	118 365 €	560 022 €
FONDS PROPRES	180 847 €	414 218 €	440 798 €	786 892 €	993 967 €	1 112 332 €	1 553 988 €
> 50% Capital social	5%	11%	12%	21%	27%	112%	156%
Déficits antérieurs	3 558 320 €	3 324 949 €	3 298 369 €	2 952 275 €	2 745 201 €	2 626 835 €	2 066 813 €



La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices



En Euros	2018	2019	2020	2021	2022
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167	3 739 167	3 739 167	993 967	993 967
b) NOMBRE D'ACTIONNAIRES au 31 décembre	37 392	37 392	37 392	37 392	37 392
2. Résultat global des opérations					
a) CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 647 335	4 789 901	4 645 177	4 689 334	5 017 249
b) SUBVENTIONS au 31 décembre	289 567	237 805	404 545	365 762	497 602
c) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	75 010	411 517	342 694	286 295	677 593
d) Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôt, amortissements et provisions	26 580	346 095	207 075	118 364	560 022
f) Montant des résultats distribués	0	0	0	0	0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	2,01	11,01	9,16	7,66	18,12
b) Résultat après impôt, amortissement et provision	0,71	9,26	5,54	3,17	14,98
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
4. Personnel					
a) Effectif moyen de l'exercice	53	51	49	51	51
b) Montant de la masse salariale	3 354 592	3 294 002	3 370 260	3 594 195	3 465 219
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	16 412	18 467	21 295	19 361	18 625

D. Perspectives d'avenir et Budget 2023

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2023 sont basées sur l'enveloppe de commandes à la date du rapport de gestion, et sur les pourcentages d'avancement estimés par les chefs de service.

Le budget synthétique est présenté comme suit :

En Euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Evol % 2023/2022	Evol % 2022/2021	Evol % 2021/2020	Evol % 2020/2019
Chiffre d'affaires CPI	5 160 657	5 017 249	4 689 334	4 645 177	2,9%	7,0%	1%	-3%
Chiffre d'affaires Subventions	272 082	426 509	305 762	404 545	-36%	39%	-24%	77%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 432 739	5 443 758	4 995 096	5 049 722	0%	9%	-1%	1%
Autres produits & subv° contrats aidés	0	71 093	60 000	0	-100%	18%		-100%
SALAIRES	2 622 621	2 493 581	2 545 994	2 396 525	5%	-2%	6%	1%
CHARGES SOCIALES	1 032 350	971 638	1 048 201	973 735	6%	-7%	8%	6%
Achats	210 217	222 085	92 705	87 950	-5%	140%	5%	3%
Services Extérieurs	721 082	802 170	777 185	809 865	-10%	3%	-4%	5%
Autres charges externes	455 155	310 201	320 048	368 196	47%	-3%	-13%	1%
Impôts & Taxes	176 246	133 834	128 201	135 044	32%	4%	-5%	-19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	215 068	581 342	142 760	278 407	-63%	307%	-49%	-20%
Résultat financier	-8 700	-7 912	-7 370	-55 214	10%	7%	-87%	15%
Résultat exceptionnel	55 000	-13 408	-17 025	-24 867	-510%	-21%	-32%	-164%
Crédit d'impôt		0	0	-8 750			-100%	40%
RESULTAT NET	261 368	560 022	118 365	207 075	-53%	373%	-43%	-40%

Les hypothèses retenues sont les suivantes :



- Chiffre d'affaires : l'avancement a été évalué contrat par contrat par les chefs de service, en tenant compte d'un coefficient d'incertitude ;
- La hausse des charges de personnel tient compte des embauches prévisionnelles connues et des reconductions de CDD identifiées à la date du rapport de gestion ;
- Un budget de 70 K€ de dépenses de formation est prévu au budget ;
- Les autres charges externes restent stables ;
- Les charges fixes de loyer resteront stables pour l'année 2023 dans la mesure où les économies réalisées sur les loyers (100k€) sont compensées par les travaux d'aménagement effectués (100k€). Toutefois en 2024, le poste de loyer générera une économie annuelle d'environ 100k€/an.
- La flotte de véhicule est en cours de renouvellement en 2023, la flotte passe de 36 véhicules à 25 véhicules avec une diminution de la gamme et une standardisation des véhicules pour la structure. A titre d'exemplarité, 4 véhicules électriques sont mis à disposition de l'équipe de direction. La révision de ce poste génère une économie annuelle d'environ 90k€/an.
- Le résultat financier correspond principalement aux intérêts Daily ;
- Au niveau du résultat exceptionnel, il s'agit du prix de vente de matériels et mobilier (suite au déménagement sur 1 seul plateau à Piton St Leu) pour 5 K€, et du remboursement des kilomètres non réalisés sur les précédents marchés de LLD clôturés sur 2023 pour 50 K€ (loi de roulage prévue au contrat supérieure aux kilomètres réellement effectués).